

## CONTRAT DE GÉRANCE POUR CONGÉ SABBATIQUE

**Le code du travail a prévu la possibilité pour les personnes salariées d'obtenir le bénéfice de "congrés sabbatiques" - (Articles L.3142-91 et suivants).**

Dans l'esprit de cette disposition, il est apparu souhaitable au conseil national de faire bénéficier les chirurgiens-dentistes de cette faculté, ce qui supposait la mise en place d'un contrat spécifique inspiré du contrat de gérance (Art. R. 4127-273 du Code de la santé publique).

### Entre les soussignés:

M [x].....

Chirurgien-dentiste,

Inscrit au Tableau de l'Ordre du département de .....

Sous n° .....

Demeurant à .....

**d'une part,**

M [y].....

Chirurgien-dentiste,

Inscrit au Tableau de l'Ordre du département de .....

Sous n° .....

Demeurant à .....

**d'autre part.**

### Il est dit et rappelé ce qui suit :

M [x].....

est locataire d'un appartement dépendant d'un immeuble sis :

.....  
.....

suitant bail à lui consenti, par M [z] .....

en date du .....

Ce bail a été consenti à M [x]..... pour une durée

de ..... années qui ont commencé à courir le ..... pour finir le .....

**(à supprimer lorsque M [x] ..... est propriétaire).**

M [x] déclare avoir obtenu l'autorisation du bailleur, permettant à M [y] d'exercer dans les locaux professionnels.

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1**

M [x]..... autorisé aux fins des présentes par le Conseil national de l'Ordre après avis motivé du conseil départemental, donne en gérance à

M [y]..... qui accepte, les éléments corporels et incorporels constituant le "cabinet dentaire" lui appartenant et sis à :

.....  
.....

S'il existe un ou plusieurs sites distincts de la résidence professionnelle habituelle, préciser la ou les adresses ici :

.....  
.....  
.....

**Article 2**

M [y]..... prendra le matériel et les fournitures dans l'état où ils se trouvent le jour du présent acte selon un inventaire dressé contradictoirement par les parties, à la date du même jour et joint aux présentes.

M [y]..... entretiendra en bon état le matériel professionnel et les meubles meublants et se comportera à leur égard en bon père de famille.

**Article 3**

M [y]..... assurera et ce, sous sa responsabilité personnelle, les soins et traitements prothétiques réclamés par les malades qui se présenteront. Il rédigera les feuilles d'assurance maladie et autres en se conformant aux directives législatives et réglementaires.

Il tiendra la comptabilité des honoraires reçus et rédigera régulièrement les fiches de traitement qui seront à chaque moment à la disposition de M [x]..... .

M [y]..... s'engage à observer les prescriptions du code de la santé publique.

M [y]..... ne pourra apporter aucune modification ni transformation aux locaux par lui occupés, en vertu du présent contrat. Tout achat ou transformation de matériel ne pourra se faire que d'un commun accord.

#### Article 4

Toutes les dépenses nécessitées par l'exercice professionnel, notamment le loyer, l'eau, le gaz, l'électricité, les matières premières, les salaires du personnel, les impôts, les assurances, les sommes dues aux façonniers, seront payées par M [y] ..... au nom et en l'acquit de M [x]..... sans qu'en aucun cas et pour quelque cause que ce soit, ce règlement même effectué par M [y]..... puisse constituer une novation quelconque à son profit.

#### Article 5

M [y] ..... versera à M [x]..... une somme forfaitaire mensuelle égale à ..... pendant toute la durée du contrat <sup>(1)</sup> .

#### Article 6

Dans le cas où M [y] ..... se trouverait par suite d'une maladie ou d'un empêchement quelconque, dans l'impossibilité de venir au cabinet dentaire, il aura la faculté, sous sa responsabilité, de choisir son remplaçant, mais il devra soumettre ce choix à l'agrément de M [x] ..... et au conseil départemental de l'Ordre.

Au cas où la maladie ou l'empêchement de M [y] ..... durerait plus de ..... M [x] ..... aura la faculté de faire cesser ladite gérance, par lettre recommandée et avec préavis de quinze jours étant entendu que M [x] ..... ne sera tenu d'aucune obligation ou engagement vis-à-vis vis du remplaçant de M [y] .....

---

(1) Le forfait annuel doit être fixé par un pourcentage (pouvant varier de 4 à 6 %) sur le chiffre d'affaires réalisé par le titulaire du cabinet au cours de l'année précédant la gérance "sabbatique". Le conseil national pourra, en vertu de cette disposition, être amené à demander des justifications sur le chiffre d'affaires

### Article 7

Dans le cas où M [y]..... souhaiterait recourir à la collaboration (libérale ou salariée) conformément aux dispositions des articles R.4127-276 et R.4127-276-1 du Code de la santé publique, il devra soumettre sa demande à l'agrément de M [x]..... et à l'avis du Conseil départemental de l'Ordre. Le contrat de collaboration prendra effet le jour où l'autorisation du Conseil national de l'Ordre sera portée à la connaissance des intéressés et sa durée, qui ne pourra excéder la durée de la présente convention, sera fixée par le Conseil national.

### Article 8

M [y] ..... s'interdit expressément de céder le présent contrat à qui que ce soit sans l'autorisation expresse et écrite de M [x] .....

### Article 9

Le présent contrat de gérance aura une durée de.....<sup>(2)</sup>.

En cas de cession du cabinet, M [x]..... aura la faculté de mettre fin au contrat avant son terme normal.

Il devra, ..... mois à l'avance, en informer M [y]..... par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En cas de faute grave de la part de M [y] ..... appréciée par le conseil départemental de l'Ordre, M [x]..... pourra résilier ledit contrat. Le conseil départemental intéressé devra être avisé.

À quelque moment que cesse la gérance, M [y]..... s'interdit formellement de demander à M [x]..... une indemnité de quelque sorte que ce soit.

Lorsque la présente convention sera arrivée à expiration, soit à raison du terme, soit pour tout autre motif,

M [y] ..... accepte d'ores et déjà que le présent contrat prenne fin dans tous ses effets et conséquences et reconnaît au surplus n'être qu'un

---

<sup>(2)</sup> La durée maximale est fixée à douze mois. Aucun contrat de cette nature ne pourra être à nouveau autorisé moins de six ans après l'expiration d'un tel contrat.

occupant à titre essentiellement précaire des seuls éléments corporels et incorporels du cabinet dentaire.

### Article 10

À l'achèvement du présent contrat, soit par l'arrivée normale du terme, soit à raison d'un autre évènement,

M [y] .....s'interdit d'exercer l'art dentaire de quelque façon que ce soit, soit pour son compte personnel, soit pour celui d'autrui, à ..... et dans un rayon de ..... km du cabinet à vol d'oiseau et ce, pendant ..... années, à partir du jour du départ de M [y]..... du cabinet de M [x] .....

### Article 11

Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résolution de leur présente convention, devront, avant toute action en justice, être soumises à une tentative de conciliation devant le Président du Conseil départemental de l'Ordre conformément aux dispositions de l'article R.4127-259 du Code de la santé publique.

### Article 12

Les soussignés certifient sur l'honneur qu'aucune contre-lettre ne vient modifier les clauses de ladite convention.

### Article 13

Conformément aux dispositions de l'article L. 4113-9 du code de la santé publique, ce contrat est communiqué par chacune des parties au Conseil départemental dont elles relèvent.

Fait en quatre exemplaires à .....

Le .....

Lu et approuvé

Lu et approuvé

*Parapher chaque page*